

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, L. LACATON, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, M. LECRU, L. LEROY, M. MAYONOVE, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : A. DUMAZEL donne pouvoir à L. LEROY
S. MOUSSIE donne pouvoir à N. BLADOU
JP. LABAU donne pouvoir à P.MOLES

Début de séance 20H15

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Nathalie BLADOU est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le compte rendu du 22 novembre 2021.

ACCESSIBILITE DE L'ILE DE LA BOURGNATELLE : CONSTRUCTION D'UN GUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'objectif de rendre plus attractif Bretenoux passe par la dynamisation des espaces publics, dont, celui de la Bourgnatelle.

En plus du terrain de rugby déjà en place, des investissements ont été lancés en 2021 (terrains de pétanque homologués, multisports, jeux pour enfants, réaménagement du kiosque).

En parallèle de ces investissements, l'accès à l'île doit être repensé en termes de sécurité (renard sous le gué, submersion de ce dernier de nombreux jours dans l'année, rendant les secours compliqués) et d'accessibilité (passerelle non accessible pour les PMR, poussettes,...).

Cet investissement s'inscrit également dans la volonté d'un cheminement doux entre le cœur de la Bastide (en cours d'aménagement qualitatif) différents services publics (nouveau collège, crèche, gymnase, terrains de sport, centre social et culturel), divers commerces et la ville de Biars-sur-Cère.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à effectuer, les travaux d'accès à l'île pourront se faire en deux phases :

- Construction d'un nouveau gué.
- Construction d'une nouvelle passerelle.

Dans le but de débiter la première phase en 2022, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de la société AGERIN concernant la construction d'un nouveau gué qui répond aux objectifs attendus :

- Sécuriser l'accès à l'île de la Bourgnatelle, aux véhicules de secours et aux personnes,
- Permettre à tous les publics d'accéder à l'île,
- Améliorer la liaison douce entre la Bastide, l'île et les deux rives de la Cère.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le projet tel que mentionné ci-dessus pour une estimation de : 142 124,94 € HT (études et travaux) et sollicite auprès de M. le Préfet du Lot une subvention au titre de la DETR 2022 pour cette opération à hauteur de 71 062,47€ et de Madame la Présidente de Région une subvention à hauteur de 42 637,82€.

AMELIORATION DE L'ACCUEIL A BRETENOUX – AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS ET SPORTIFS DES PARC AYROLES ET ILE DE LA BOURGNATELLE.

Lot 4- Rénovation du kiosque Avenant n°1- Remplacement de chevrons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dépose de la couverture du kiosque, il apparaît que des chevrons sont abîmés et que pour des raisons de sécurité il y a lieu d'établir un avenant pour le lot 4.

Lot 4 : Ets BEX

Montant initial du marché : 16 830,71 €

Avenant 1 : remplacement chevrons : 979.33 €

Montant du marché : 17 810,04 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant tel que susmentionné.

ADMISSION EN NON-VALEURS - COMMUNE

Madame le Comptable du Trésor nous fait part d'un état de taxes et produits irrécouvrables du budget de la Commune pour un montant de 60.00 € (liste n°5206760115).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur le titre correspondant sur le budget de la Commune pour un montant de 60.00 €.

EFFACEMENTS DE DETTES - COMMUNE

Madame le Comptable du Trésor nous fait part d'un effacement de dette concernant des titres sur le budget de la Commune pour un montant de 990.44 € (liste n°4613850215).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'effacer cette dette sur le budget de la Commune pour un montant de 990.44 €.

ADMISSIONS EN NON-VALEURS – SERVICE DES EAUX

Madame le Comptable du Trésor nous fait part d'un état de taxes et produits irrécouvrables du budget du Service des Eaux pour les montants de 2 299,43 € (liste n°4649890215) et de 180.47 € (liste n°4782450215)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur les titres correspondants sur le budget du Service des Eaux pour les montants de 2 299,43 € et d 180.47 €.

Fin de séance 22H00.